

## ANNEXE II-D: ANALYSE DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRE<sup>1</sup>

### Définitions et méthode

1. Le montant des dépenses par bénéficiaire est un indicateur qui mesure le coût moyen de l'assistance apportée par le PAM à chaque bénéficiaire de niveau 1, sous la forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits, afin d'améliorer sa sécurité alimentaire ou son état nutritionnel.
2. Les deux paramètres associés à cet indicateur sont les dépenses journalières par bénéficiaire et les dépenses annuelles par bénéficiaire. Le montant des dépenses journalières par bénéficiaire est calculé en divisant le montant total des dépenses par le nombre total de transferts quotidiens correspondant à ces dépenses. Le nombre total de transferts quotidiens est obtenu en multipliant le nombre de jours pendant lesquels une assistance est fournie par le nombre de bénéficiaires enregistrés dans les rapports de distribution. Le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire est calculé en divisant le montant total des dépenses annuelles par le nombre total de personnes recevant une assistance au titre d'un ou de plusieurs programmes mis en œuvre par le PAM au cours de l'année considérée. La prolongation d'une période d'assistance peut faire augmenter le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire sans avoir d'effet sur le montant des dépenses journalières. En revanche, la réduction des rations a une incidence sur le montant des dépenses, tant journalières qu'annuelles, par bénéficiaire.

### Résultats de 2025

3. En 2025, le montant total des dépenses du PAM a diminué de 7 pour cent par rapport à 2024, passant de 8,4 milliards de dollars É.-U. à 7,8 milliards de dollars, et le nombre de bénéficiaires a reculé de 3 pour cent, passant de 124 millions à 121 millions de personnes. En conséquence, le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire a fléchi de 2 pour cent, s'établissant à 50 dollars en 2025, contre 51 dollars en 2024, et le montant des dépenses par bénéficiaire et par jour d'assistance (c'est-à-dire les dépenses journalières par bénéficiaire) a baissé de 4 pour cent, passant de 0,45 dollar à 0,43 dollar. L'évolution de ces indicateurs clés est récapitulée dans le tableau 1.

**Tableau 1: Évolution du nombre de bénéficiaires, du montant total des dépenses et des dépenses annuelles et journalières par bénéficiaire (2024-2025)**

Indicateur	Valeur en 2024	Valeur en 2025
Nombre total de bénéficiaires	124 millions	121 millions
Montant total des dépenses	8,4 milliards de dollars	7,8 milliards de dollars
Dépenses annuelles par bénéficiaire	51 dollars	50 dollars
Dépenses journalières par bénéficiaire	0,45 dollar	0,43 dollar

<sup>1</sup> Les dépenses par bénéficiaire correspondent aux sommes moyennes engagées par le PAM au profit de chacune des personnes bénéficiant d'une assistance sous la forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits. Assimilées à un coût, les dépenses par bénéficiaire pourraient cependant, d'un point de vue plus large tenant compte des avantages sociaux et économiques apportés par les programmes du PAM, être considérées comme des investissements. En offrant une assistance alimentaire aux personnes qui en ont besoin, le PAM contribue à faire reculer la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, ce qui a de nombreuses retombées positives aux niveaux individuel, familial et communautaire. Les bénéficiaires de niveau 1 qui reçoivent une assistance alimentaire au titre de la modalité axée sur le renforcement des capacités ne sont pas inclus dans la présente analyse.

4. Comme l'indique le tableau 2 ci-dessous, en 2025, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire s'établissait à 0,43 dollar, soit un montant inférieur de 14 pour cent à celui qui était prévu dans le plan de gestion initial pour 2025-2027 (0,50 dollar). S'agissant de la fourniture de produits alimentaires, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire en 2025 s'est élevé à 0,39 dollar, soit un montant inférieur de 13 pour cent à celui qui était prévu (0,45 dollar). En 2024, les montants effectifs et prévus étaient identiques, s'établissant tous les deux à 0,42 dollar. En ce qui concerne la modalité de transfert de type monétaire, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire en 2025 s'est élevé à 0,52 dollar, soit un montant inférieur de 9 pour cent à celui qui était prévu (0,57 dollar). La cohérence avec la planification a donc été plus satisfaisante qu'en 2024, année durant laquelle le montant effectif a été inférieur de 20 pour cent au montant prévu. Pour ce qui est des bons-produits, le montant effectif des dépenses journalières par bénéficiaire en 2025 s'est élevé à 0,31 dollar, soit un montant inférieur à celui qui était prévu (0,44 dollar). En 2024, le montant effectif, qui était de 0,45 dollar, était plus proche du montant prévu (0,49 dollar).

**Tableau 2: Variations des montants effectifs des dépenses journalières par bénéficiaire (2025) (en dollars)**

Modalité	Montant prévu* (en dollars)	Montant effectif (en dollars)
Produits alimentaires	0,45	0,39
Transferts de type monétaire	0,57	0,52
Bons-produits	0,44	0,31
<b>Total</b>	<b>0,50</b>	<b>0,43</b>

\* Chiffres tirés du tableau A.VI.7 de l'annexe VI du [Plan de gestion du PAM pour 2025-2027](#) (WFP/EB.2/2024/5-A/1/Rev.1).

## Analyse et interprétation

5. Entre 2024 et 2025, le nombre de bénéficiaires recevant des produits alimentaires a fléchi de 3 pour cent, passant de 81 millions à 78 millions de personnes, et le volume de produits alimentaires distribués a baissé de 7 pour cent, passant de 2,5 millions à 2,3 millions de tonnes. Au cours de la même période, le nombre des bénéficiaires de transferts de type monétaire a enregistré une progression de 4 pour cent, passant de 41 millions à 43 millions de personnes, et celui des bénéficiaires de bons-produits a légèrement reculé de 2 pour cent pour passer de 5,9 millions à 5,8 millions de personnes. Toutefois, en 2025, la valeur correspondante des transferts de type monétaire est restée stable par rapport à 2024, à savoir 2 milliards de dollars, alors que la valeur des transferts de bons-produits a augmenté de 11 pour cent, passant de 146 millions à 163 millions de dollars. Soucieux de limiter les effets des déficits de financement et des autres contraintes opérationnelles qui le touchent actuellement, le PAM a révisé les priorités de son assistance. Les mesures prises à cet effet sont notamment l'apport de modifications dans le ciblage des groupes bénéficiaires, la taille des rations, la durée de la fourniture de l'assistance ou les modalités employées, selon les conditions qui règnent dans le pays et le contexte opérationnel.

6. Le tableau 3 présente le montant moyen des dépenses journalières par bénéficiaire, le tableau 4, le montant moyen des dépenses annuelles par bénéficiaire et le tableau 5, la valeur journalière de l'assistance exprimée en pourcentage du montant total des coûts, dans les principaux domaines d'activité du PAM. Les autres domaines d'activité sont essentiellement axés sur le renforcement des capacités et la prestation de services, et l'utilisation des transferts directs en faveur des bénéficiaires de niveau 1 y est limitée. La durée de la fourniture de l'assistance, qui constitue une dimension importante de l'intensité de cette assistance, est présentée dans le tableau 6. Le nombre de bénéficiaires, dont il est rendu compte dans le tableau 4, a également une incidence sur l'intensité de l'assistance.
7. Globalement, le montant des dépenses journalières par bénéficiaire a baissé, passant de 0,45 dollar en 2024 à 0,43 dollar en 2025. Cette baisse a été due au recul du montant des dépenses journalières associées aux modalités de fourniture de produits alimentaires et de fourniture de bons-produits, alors que, pour la modalité de transfert de type monétaire, le coût journalier par bénéficiaire a progressé par rapport à 2024. En particulier, s'agissant des transferts de ressources non assortis de conditions, qui correspondent au principal domaine d'activité du PAM, le montant des dépenses journalières par bénéficiaire a globalement diminué pour s'établir à 0,46 dollar en 2025, contre 0,51 dollar en 2024, mais, s'agissant des transferts de type monétaire, le montant des dépenses journalières est resté le même qu'en 2024.
8. Le coût annuel total par bénéficiaire a très légèrement fléchi, passant de 51 dollars en 2024 à 50 dollars en 2025. Cependant, pour ce qui est des transferts de type monétaire, le coût annuel moyen par bénéficiaire a augmenté pour être porté à 66 dollars en 2025, contre 61 dollars en 2024. En ce qui concerne les transferts de ressources non assortis de conditions, le coût annuel par bénéficiaire a baissé en étant ramené à 62 dollars en 2025 contre 65 dollars en 2024, mais les tendances observées en lien avec les modalités de fourniture de produits alimentaires et de transfert de type monétaire y ont contribué de différentes manières: s'agissant des produits alimentaires, le coût annuel moyen par bénéficiaire a baissé, passant de 61 dollars à 56 dollars, tandis que, s'agissant des transferts de type monétaire, le coût annuel moyen par bénéficiaire a augmenté, passant de 73 dollars à 75 dollars.
9. Le tableau 5 présente la valeur journalière moyenne de l'assistance exprimée en pourcentage du coût journalier moyen total, par domaine d'activité. S'agissant de la fourniture de produits alimentaires, la valeur journalière de l'assistance représente 80 pour cent du coût journalier total, tandis que, pour les transferts de type monétaire et la fourniture de bons-produits, elle en représente 82 pour cent. Ces pourcentages sont cohérents avec les résultats présentés en 2024.
10. Le tableau 6 indique le nombre moyen de jours d'assistance par bénéficiaire et par domaine d'activité. Dans chaque domaine d'activité, la durée de l'assistance est dépendante de la conception des programmes et des objectifs des plans stratégiques de pays. Par exemple, la durée des programmes en milieu scolaire correspond généralement à la durée moyenne de l'année scolaire dans les pays où ce type de programme est mis en œuvre, et les activités liées à des programmes saisonniers ou axés sur la résilience sont souvent associées à une période d'assistance plus courte. Au cours de la mise en œuvre, certains facteurs (difficultés d'accès, déficits de financement ou encore fermeture de points de distribution) peuvent avoir pour effet d'écourter la période d'assistance.

11. En 2025, la durée moyenne de la fourniture de l'assistance a augmenté de 6 pour cent s'agissant des transferts non assortis de conditions et a diminué de 6 pour cent s'agissant des programmes de prévention de la malnutrition et des programmes en milieu scolaire, et de 14 pour cent s'agissant des programmes de traitement de la malnutrition. L'analyse de la durée de l'assistance contribue à clarifier le lien qui existe entre le coût journalier par bénéficiaire et le coût annuel par bénéficiaire. Par exemple, dans le cas des transferts de ressources non assortis de conditions, le coût journalier par bénéficiaire se situe dans la moyenne globale de 0,43 dollar, alors que le coût annuel par bénéficiaire est le plus élevé tous types d'activités confondus, car ce domaine d'activité est celui dans lequel le nombre de jours d'assistance est, en moyenne, le plus important. Au demeurant, l'allongement par rapport à 2024 des périodes pendant lesquelles des transferts de ressources non assortis de conditions ont été effectués compense en partie la baisse des dépenses journalières par bénéficiaire observée entre 2024 et 2025.

<b>TABLEAU 3: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE (TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS) (2025)</b>								
<b>Domaine d'activité*</b>	<b>Produits alimentaires</b>		<b>Transferts de type monétaire</b>		<b>Bons-produits</b>		<b>Toutes modalités confondues</b>	
	<b>Nombre de transferts quotidiens (en millions)</b>	<b>Dépenses journalières par bénéficiaire (en dollars)</b>	<b>Nombre de transferts quotidiens (en millions)</b>	<b>Dépenses journalières par bénéficiaire (en dollars)</b>	<b>Nombre de transferts quotidiens (en millions)</b>	<b>Dépenses journalières par bénéficiaire (en dollars)</b>	<b>Nombre de transferts quotidiens (en millions)</b>	<b>Dépenses journalières par bénéficiaire (en dollars)</b>
Mesures de protection contre les chocs climatiques	2,9	0,34	79,3	0,62	20,8	0,26	103,0	0,54
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	29,3	0,68	299,0	0,61	0,6	1,20	328,9	0,61
Programmes de prévention de la malnutrition	894,5	0,36	117,9	0,47	0,1	0,63	1 012,4	0,37
Programmes de traitement de la malnutrition	955,7	0,48	27,3	0,62	0,0		983,0	0,49
Programmes en milieu scolaire	1 516,5	0,19	331,9	0,29	391,8	0,29	2 240,2	0,23
Transferts de ressources non assortis de conditions	6 531,0	0,43	4 252,6	0,53	329,6	0,32	11 113,2	0,46
<b>Total</b>	<b>9 929,9</b>	<b>0,39</b>	<b>5 108,0</b>	<b>0,52</b>	<b>742,9</b>	<b>0,31</b>	<b>15 780,8</b>	<b>0,43</b>

\* Les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants ne figurent pas dans le tableau, car elles consistent essentiellement en des actions de renforcement des capacités et ne comportent pas de transferts directs sous forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits.

<b>TABLEAU 4: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES ANNUELLES PAR BÉNÉFICIAIRE*</b> <b>(TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS) (2025)</b>								
Domaine d'activité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses annuelles par bénéficiaire (en dollars)
Mesures de protection contre les chocs climatiques	52 373	18	1 891 546	26	248 720	22	2 192 639	25
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	746 667	27	4 561 022	40	10 770	72	5 318 459	38
Programmes de prévention de la malnutrition	10 478 120	31	714 046	78	2 410	19	11 194 576	34
Programmes de traitement de la malnutrition	12 881 381	36	282 816	60	-		13 164 197	36
Programmes en milieu scolaire	14 761 112	20	3 027 355	32	3 757 787	31	21 546 254	24
Transferts de ressources non assortis de conditions	49 715 247	56	29 858 904	75	3 635 872	29	83 210 023	62
<b>Total*</b>	<b>88 634 900</b>	<b>44</b>	<b>40 335 689</b>	<b>66</b>	<b>7 655 559</b>	<b>30</b>	<b>136 626 148</b>	<b>50</b>

\* Les montants totaux indiqués sur cette ligne tiennent compte des chevauchements qui se produisent lorsque des bénéficiaires reçoivent une assistance du PAM au titre de plusieurs programmes ou modalités de transfert. En 2025, le PAM a fourni une assistance à 121 millions de personnes, dont certaines ont bénéficié de plusieurs programmes dans divers domaines d'activité.

Domaine d'activité	Produits alimentaires				Transferts de type monétaire et bons-produits			
	Valeur journalière moyenne des transferts (en dollars)	Coût journalier moyen des transferts (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire (en dollars)	Valeur des transferts exprimée en pourcentage des dépenses par bénéficiaire	Valeur journalière moyenne des transferts (en dollars)	Coût journalier moyen des transferts (en dollars)	Montant total des dépenses journalières par bénéficiaire (en dollars)	Valeur des transferts exprimée en pourcentage des dépenses par bénéficiaire
Mesures de protection contre les chocs climatiques	0,13	0,12	0,34	75	0,42	0,03	0,55	82
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	0,31	0,18	0,68	72	0,42	0,06	0,61	79
Programmes de prévention de la malnutrition	0,22	0,08	0,36	83	0,37	0,03	0,47	84
Programmes de traitement de la malnutrition	0,26	0,13	0,48	81	0,43	0,13	0,62	90
Programmes en milieu scolaire	0,10	0,05	0,19	77	0,20	0,04	0,29	79
Transferts de ressources non assortis de conditions	0,16	0,18	0,43	80	0,39	0,03	0,51	82
<b>Total</b>	<b>0,17</b>	<b>0,15</b>	<b>0,39</b>	<b>80</b>	<b>0,37</b>	<b>0,03</b>	<b>0,49</b>	<b>82</b>

\* La valeur de l'assistance comprend la valeur des transferts et les coûts des transferts. Elle ne tient pas compte des coûts de mise en œuvre ni des coûts d'appui directs et d'appui indirects.

<b>TABLEAU 6: DURÉE MOYENNE DE L'ASSISTANCE FOURNIE, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE DE JOURS) (2025)</b>				
<b>Domaine d'activité</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Bons-produits</b>	<b>Moyenne*</b>
Mesures de protection contre les chocs climatiques	55	42	84	47
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	39	66	60	62
Programmes de prévention de la malnutrition	85	165	30	90
Programmes de traitement de la malnutrition	74	96		75
Programmes en milieu scolaire	103	110	104	104
Transferts de ressources non assortis de conditions	131	142	91	133

\* Les moyennes indiquées dans cette colonne correspondent à des moyennes pondérées, calculées sur la base du nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance au titre de chaque modalité.